

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trois du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 25 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle TEYSSIER Françoise
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François
SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absentes excusées : CANO Chrystelle – VALLA-BEGOT Chrystel

Pouvoir : Chrystel VALLA-BEGOT donne pouvoir à Jean-Paul SPEISSMANN

Secrétaire de séance : Roland GIRARD

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

1°/ TARIF GARDERIE « TEMPS DE CANTINE »

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre en place un tarif de garderie durant le temps de cantine pour les enfants qui emmènent leurs repas, pour des cas exceptionnels (non-inscrits dans les délais.)

Il est proposé de fixer le tarif suivant : 5.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le tarif de garderie. Il sera appliqué dès le 3 juin 2019.

2°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 07 – CHANGEMENT VELUX

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la vétusté de deux velux au restaurant le Bouchon Gourmand, des infiltrations sont apparues provoquant des dégradations. Il devient donc nécessaire de les changer et d'opter pour des modèles avec de meilleures performances énergétique, un devis a été demandé.

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention pour la valorisation des CEE issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités. Conformément à l'article 6 de cette convention, la commune de SAINT-CLAIR peut prétendre à une aide financière du SDE 07.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, valide le projet de remplacement de deux velux au restaurant Le Bouchon Gourmand et sollicite auprès du SDE 07 une demande de subvention pour travaux de rénovation énergétique.

3°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC AU LIEUDIT COMBES

Monsieur le Maire rappelle que en 2016 la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'était engagée à soutenir les projets des communes à travers plusieurs dispositifs initialement prévus sur 3 ans. La Région souhaite continuer à soutenir les communes en relançant les « bonus » ruralité.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région dans le cadre des bonus ruralité pour permettre l'aménagement d'espaces publics à Combes, pour un montant total H.T. de 91 403.40 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande d'aides à la Région afin de permettre la réalisation du projet. Et sollicite une subvention de 50 % soit un montant de 45 701.70 €

4°/ DECISION MODIFICATIVE N°01

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

BUDGET PRINCIPAL « Ouverture de Crédits »

Fonctionnement

Dépenses

Compte 6811/042 « dotations aux amortissements » + 6 900.00 €

Investissement

Dépenses

Compte 21534/041 « Réseaux d'électrification » + 6 828.69 €

Compte 21538/041 « Autres réseaux » + 911.88 €

Recettes

Compte 238/041 « Avances et acomptes versés » + 7 740.57 €

Compte 2804132/041 « Bâtiments et installations » + 6 900.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente décision budgétaire modificative n°01.

5°/ PISTE FORESTIERE SUC DES COMBES – COMPLEMENT ACQUISITION PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle que le 8 avril 2019, le conseil municipal a délibéré afin d'acquérir des parcelles pour la création de la piste forestière au Suc des Combes. Il convient de compléter ces acquisitions avec d'autres parcelles.

Complément de parcelles cédées à la commune de SAINT-CLAIR

Propriétaires	N° parcelles	Surfaces
Mme GARNIER Juliette	A 2747	00a27ca
	A 2748	00a11ca
	A 2752	00a39ca
M. GIRARD Pascal	A 2726	00a93ca

Ces cessions seront régularisées par acte administratif de cession de terrain, que la commune prendra à sa charge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces cessions de terrains à l'euro symbolique.

6°/ LOGEMENT SOCIAL - PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR

Monsieur le Maire explique que lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 2 avril dernier, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur a été présenté à l'ensemble des maires.

Ce plan, d'une durée de six ans, vise à organiser l'accueil et l'information du demandeur de logement social, à simplifier son parcours de demande et à rendre plus transparent le processus d'attribution d'un logement social.

Conformément à l'article 97 de la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le projet de plan est soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI.

Après avoir présenté ce projet sous forme de diaporama, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

7°/ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA REGION – CREATION OU REHABILITATION DE LOGEMENTS A DESTINATION DES FEMMES EN DIFFICULTES SOCIALES

Monsieur le Maire explique que la Région dans le cadre de sa politique « habitat » finance des logements destinés aux femmes en grande difficultés sociales en complétant les aides existantes dans le cadre d'opération à destination des publics fragiles. La région lance dans ce cadre un appel à manifestation d'intérêt.

La commune dans ce cadre souhaite candidater pour aménager un logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve ce projet.

8°/ QUESTIONS DIVERSES

Combes

Les travaux nécessaires pour la création de parking supplémentaires ont démarré par la construction d'un mur de soutènement.

Un panneau STOP sera installé en bas de la rue des Courtines

Travaux d'enfouissement à Combes « chemin de l'Abreuvoir » : en complément du projet, trois voisins ont été sollicités pour étendre la dissimulation gratuitement jusqu'à leurs maisons. Deux ont répondu favorablement, le projet est revu en conséquence.

Un ramassage d'encombrants est fixé au mercredi 26 juin 2019.

Haie : la hauteur des haies est quelques fois supérieure à la hauteur réglementaire (2 m). Les propriétaires sont invités à respecter le règlement ; ceux qui ont accepté de réduire la hauteur de leur haie sont remerciés. Il en va du bon voisinage.

Tennis : début des travaux de rénovation des terrains de tennis lundi 17 juin 2019.

Enfouissement réseaux « Corniche de la Cigale » : une demande d'étude sera effectuée auprès du SDE 07 pour l'enfouissement des réseaux à partir de Combes jusqu'au transformateur situé au n°336.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 02 septembre 2019 à 18h30.

La séance est levée à 20 heures 15.